



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 6132

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation dramatique des Arméniens à Kirovabad et à Nakhitchevan, où ils ont été les victimes de très violentes manifestations visant à les exterminer ou à les faire fuir. Le mot de pogrom a été utilisé à cet égard. Déjà à Soumgaït en février dernier, lors d'un premier pogrom, trente-deux personnes avaient été tuées dont vingt-six Arméniens. La communauté internationale et la France en premier lieu ne peuvent rester indifférentes devant ces massacres d'Arméniens en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Le Président de la République en visite en URSS ne peut rester sans réagir face à ce drame et devrait marquer avec netteté l'émotion de la population française auprès de son homologue soviétique. Il lui demande donc s'il compte agir en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle en Transcaucasie. Cette situation tragique préoccupe vivement les autorités françaises, notamment en raison des liens étroits qui unissent à la communauté arménienne d'Union soviétique nos compatriotes d'origine arménienne. Aussi bien, le Gouvernement français saisit toutes les occasions possibles pour évoquer ce problème avec les responsables soviétiques. Ce fut récemment le cas au cours des entretiens de Moscou que le Président de la République a eus avec le président Gorbatchev, ainsi que lors des conversations du ministre des affaires étrangères avec M Chevardnadze. S'agissant plus particulièrement des derniers développements tragiques de la crise du Haut-Karabakh, le Gouvernement a eu l'occasion, par la voix du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de saluer la mémoire des victimes et d'adresser ses sentiments profonds de compassion aux familles endeuillées. Mais les Arméniens vivent aujourd'hui un autre drame, celui provoqué par un séisme d'une extrême gravité, qui a entraîné la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Dans cette épreuve, le Gouvernement français a tenu à assurer la communauté de sa vive émotion et de sa sympathie envers les populations éprouvées. Au-delà de la communauté française d'origine arménienne, la catastrophe a suscité en France un élan de solidarité d'une ampleur exceptionnelle. L'aide accordée par la France a été particulièrement distinguée et les Soviétiques ont rendu hommage aux secouristes français, les premiers étrangers arrivés sur les lieux, citant par exemple leur efficacité. Le Gouvernement français a, par ailleurs, mis divers moyens de transport (bateau, train spécial, convoi de camions) à la disposition des organisations souhaitant acheminer des dons en nature vers les zones sinistrées d'Arménie. Le Gouvernement français est déterminé à continuer à apporter son assistance aux populations victimes du séisme et à soutenir l'effort de reconstruction des zones sinistrées.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6132

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3503